



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tarbes, le 15 mars 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Exercice de sécurité civile - risque technologique - en lien avec l'usine ARKEMA à Lannemezan

Dans le cadre des plans particuliers d'intervention (PPI), **un exercice cadre** (événement simulé avec les services opérationnels) **se déroulera le jeudi 17 mars 2022, entre 8h30 et 11h30** aux alentours de la commune de Lannemezan. Cet exercice simulera un accident industriel au sein de l'entreprise ARKEMA ayant pour conséquence une fuite de gaz toxique et sa diffusion immédiate dans l'atmosphère.

En complément de cet exercice impliquant l'exploitant et les services de l'État, **l'ensemble des sirènes du réseau SAIP¹ du PPI de l'usine ARKEMA va retentir en début de matinée pour simuler l'événement**, 3 fois 1 min 41s coupée par des espaces de 5s (sonnerie d'alerte) suivi en fin de matinée par la sonnerie de fin d'alerte (sirène à son continu de 30s). Les 36 mairies équipées de sirènes et les écoles ont d'ailleurs été invitées, si elles le souhaitent, à participer à cet exercice en adoptant les comportements adéquats.

Les plans particuliers d'intervention pour prévenir les accidents et gérer les crises

Les PPI sont élaborés par le préfet qui prépare, selon les risques identifiés, les mesures de protection et la mobilisation et la coordination de tous les acteurs concernés :

- **l'exploitant, « générateur » du risque**, qui, en plus des mesures de maîtrise des risques, organise un dispositif interne de lutte contre le sinistre.
- **Les services d'urgence**, (sapeurs pompiers, S.A.M.U., forces de l'ordre, préfecture, services de contrôle des installations...) qui mettent en œuvre les mesures d'information, de protection, de sauvegarde, de secours aux populations et de lutte contre le sinistre.
- **les communes** qui doivent être dotées d'un plan communal de sauvegarde (P.C.S.) afin d'alerter, informer et accompagner la population.

Ces plans s'inscrivent de la dispositif ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) qui a vocation, sous l'autorité du préfet de département, à mettre en œuvre de manière rapide et efficace tous les moyens nécessaires à la gestion de crise.

4 PPI ont été arrêtés dans le département des Hautes-Pyrénées :

- 2 en lien avec les dispositifs Seveso seuil haut (Nexter et Arkema),
- 2 en lien avec des barrages (L'oule et Cap de long).

¹Le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) est un ensemble d'outils qui permet la diffusion d'un signal ou d'un message lors d'un événement grave et qui mobilisera plusieurs vecteurs d'alerte pour vous informer (sirènes, SMS, panneaux à messages variables, radios).